

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le remplacement des règles applicables sur le côté nord de l'avenue Lajoie par les suivantes :
  - Le paragraphe 2) est modifié par le remplacement des mots « stationnement prohibé en tout temps » par les mots « stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ».
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX NOVEMBRE 2022.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	6 octobre 2022
Adoption du projet de règlement :	6 octobre 2022
Adoption du règlement :	7 novembre 2022

---

Dossier 1225069029

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA22 16 0XXX  
DU 7 NOVEMBRE 2022